

# 1<sup>ère</sup> année doctorat AgroParisTech

## **RÉCAPITULATIF DES PIÈCES A DÉPOSER SUR ADUM**

## Création du compte ADUM pour s'inscrire sur : https://www.adum.fr/

et bien sélectionner l'académie du siège social : <u>VERSAILLES</u>

puis Institut National des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech)

### Déposer impérativement sur ADUM un seul PDF regroupant l'ensemble de toutes ces pièces :

le descriptif de 5 pages maximum du sujet de thèse ou joindre le dossier de demande pour le financement de la thèse
une copie du contrat de travail ou attestation de l'organisme financeur de la thèse, ou attestation de bourse, ou convention FCPR
le récapitulatif des stages recherche effectués avec un résumé ou liste des publications démontrant les qualifications de l'étudiant en matière de formation par la recherche
les diplômes obtenus dont le Bac et son relevé de notes
une pièce d'identité en cours de validité
l'attestation de sécurité sociale (ouverture des droits) en cours de validité
l'attestation de la responsabilité civile en cours de validité

- Déposer votre photo d'identité au format JPG,
- Déposer votre curriculum vitae au format PDF,
- Déposer votre Convention Individuelle de Formation au format PDF dès lors qu'elle a été validée par votre direction de thèse,
- Prendre connaissance de la charte de thèse se trouvant sur votre espace personnel, puis finaliser la procédure d'inscription en ligne en cochant les cases nécessaires.

A l'issue de cette étape, un mail automatique sera envoyé pour signature numérique au directeur de thèse, puis au directeur du laboratoire et enfin à l'ED pour validation.

 Après la validation favorable de votre inscription par l'Ecole doctorale SIRENA : vous recevrez un mail pour vous en informer et terminer la procédure d'inscription auprès de l'établissement, en payant les droits d'inscription et déposer l'attestation CVEC et numéro :

Paiement des droits d'inscription
Afin de vous acquitter du paiement de ces droits, vous pouvez :
• soit effectuer le paiement en ligne sur votre espace personnel ADUM après avis favorable de l'école doctorale,
ATTENTION, tout paiement en ligne doit se faire uniquement sur l'espace sécurisé dédié de la pré-inscription. Ne répondez à aucune autre demande (courriers, mails).
• soit effectuer le paiement par virement bancaire en précisant SIRENA-Nom-Prénom à l'aide du RIB d'AgroParisTech, (transmettre le justificatif)
• soit établir un mandat cash (si vous ne disposez pas de compte bancaire) à l'ordre de : « Madame l'Agent Comptable Principal d'AgroParisTech », (transmettre le justificatif)
l'attestation de paiement CVEC et le numéro attribué (vous connectez sur https://cvec.etudiant.gouv.fr/)
tarif indiqué sur le site cvec

## \*\*\*\*

## Attention : tout dossier incomplet ne sera pas traité !

Après la validation définitive de votre inscription administrative par l'Etablissement AgroParisTech, vous pourrez télécharger de votre compte Adum votre attestation d'inscription.

La carte d'étudiant vous sera envoyée par courrier postal, par la Direction de la Formation doctorale de Palaiseau.

## D'autres démarches à effectuer hors adum :

- la sécurité sociale :

- Doctorant contractuel : vous dépendez du régime général de la sécurité sociale, CPAM du lieu de résidence.
- Vous êtes étranger européen : fournir une copie de votre carte CEAM en cours de validité.

• Vous êtes étranger non européen et vous vous inscrivez pour la première fois à la sécurité sociale : *Procédure sur https://www.ameli.fr/assure/droits-demarches/europe-international/protection-sociale-france/vous-venez-etudier-en-france* vous devez d'abord vous préinscrire sur le lien : <u>https://etudiant-etranger.ameli.fr/espace/#/</u> afin de bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé.

Vous serez rattaché à la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de votre lieu d'habitation.

### - <u>la complémentaire santé</u> est conseillée : *démarche personnelle*

inscription par le doctorant auprès des mutuelles étudiantes LMDE ou MGEL

MGEL : <u>https://www.mgel.fr</u> - agence : 3 rue des Carmes à Nancy (*en ville à 10 min de l'école*) LMDE : <u>https://www.lmde.fr</u> - agence : 171 rue Newcastle à Nancy (*à 15 min de l'école*) HEYME : <u>https://heyme.care/fr</u>

ou bien auprès d'une assurance privée.

#### Pour le convention individuelle de formation (CIF) - explication :

Prévue par l'<u>arrêté du 25 mai 2016</u>, elle précise les conditions d'accueil du doctorant et de déroulement de la thèse. Elle permet de notamment de définir un parcours individuel de formation sur la base des compétences que le doctorant doit acquérir, tant pour le bon déroulement de sa thèse que pour la préparation de son projet d'après thèse. Remplie dès le début du doctorat sur Adum, elle est évolutive et doit être revue pour chaque réinscription si changement.

Si le formulaire CIF est terminé par le doctorant mais non validé, il est écrit : « *formulaire en cours »* il faut que le doctorant valide en ligne dans adum, *pour passer à cette info « le doctorant a terminé de renseigner le formulaire »,* Le directeur de thèse a désormais la main au téléchargement du CIF afin de signer la version définitive papier et également en parallèle de valider la version en ligne dans son espace adum.

Le fait que le directeur de thèse valide en ligne, cela ouvrira l'accès au doctorant le téléchargement du CIF signé. Le doctorant peut déposer le CIF sur son interface adum pour complément de son inscription administrative.

### **ETABLISSEMENT D'INSCRIPTION**

 AgroParisTech campus Nancy
 : pour toutes questions relatives à l'inscription administrative,

 contacter Michèle Besançon :
 : michele.besancon@agroparistech.fr
 tél. 03.83.39.68.42

 (gestionnaire à la direction des études et de la pédagogie, pavillon Nanquette 1<sup>er</sup> étage)

#### AgroParisTech campus Palaiseau : Direction de la formation doctorale d'AgroParisTech

Directrice : Christine Duvaux-Ponter, christine.duvaux-ponter@agroparistech.fr

Adjoint à la directrice : Pierre Larraufie, pierre.larraufie@agroparistech.fr

Gestion des inscriptions : Céline Roussas : 01 89 10 01 55, celine.roussas@agroparistech.fr

Gestion des soutenances : Corinne Fiers : 01 89 10 01 56, corinne.fiers@agroparistech.fr